



info sud



Le 08 janvier 2024

1^{ère} réunion de négo : Attractivité des régimes postés !

Bonjour à toutes, bonjour à tous,

En ce 08 janvier, la première réunion de négociation des régimes postés s'est enfin tenue. D'entrée, SUD a rappelé que la Direction n'avait pas respecté le calendrier qui devait commencer en décembre et qu'elle n'avait pas davantage tenu son engagement de rencontrer les équipes postés en amont.

En réponse, la Direction a annoncé qu'elle ne ferait de toute manière aucune proposition lors de cette première réunion et qu'elle se bornerait à présenter les axes de négociation. Voici les 3 axes présentés :

- 1 - Renforcer l'attractivité 5x8,
- 2 - Fidéliser dans la durée 5x8,
- 3 - Apporter de la simplification et de la lisibilité aux systèmes de rémunération des salariés en régime posté (tous régimes postés de l'entreprise : 2x8, 3x8, 5x8, 7x8, 9x8, 2x12 et 24x72).

SUD a rappelé qu'il fallait d'ores et déjà commencer par négocier l'étalement de l'augmentation de 5% de la rémunération des salariés 5x8 de l'accord fin de conflit.

Nous avons ensuite réalisé les propositions suivantes :

- ⇒ Mise en place d'une « prime attractivité 5x8 » de 5% d'ici 2026, dont 3% dès 2024, s'appliquant au total des éléments de rémunération suivants : salaire de base, complément salaire posté, prime d'ancienneté, forfait de poste, forfait jours fériés, forfait inconvénients, prime responsabilités et forfait relève,
- ⇒ Prise en compte de la « prime attractivité 5x8 » dans le biseau en cas de sortie du 5x8,
- ⇒ Valorisation des compétences (polyvalence, expertise, formateurs, tuteurs...) pour l'ensemble des régimes de travail postés / salariés n'en bénéficiant pas (**Exemple non exhaustif des salariés des secteurs laboratoires et piscines ne faisant l'objet d'aucune valorisation !**),
- ⇒ L'accès à une restauration de qualité en horaires atypiques (pas uniquement des sandwiches triangles en distributeur - exemple de la possibilité d'une cafétéria ouverte sur les horaires postés),
- ⇒ Mise en place d'un cofinancement pour la mise en place de CESU notamment liée à la problématique de garde d'enfants évoquée depuis plusieurs années par SUD,
- ⇒ Que la majoration temps partiel prenne en compte la prime de poste dans son calcul,
- ⇒ Valoriser l'expérience acquise lors des précédents emplois des nouveaux embauchés (un salarié de 40 ans ayant 20 ans d'expérience utile à son poste d'embauche se voit proposer le minimum salarial !).
- ⇒ SUD s'est dit ouvert à l'intégration du complément salaire posté dans le salaire de base si la prime d'attractivité que nous proposons est mise en place.

N'hésitez pas à nous contacter depuis un mail privé sur sud.anc.lahague@gmail.com
ou au 06.75.38.74.79 / 06.03.17.05.15